

VILLE DU PALAIS-SUR-VIENNE

CCAS DU 19 DECEMBRE 2024

Liste des délibérations et résultats des votes

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic GERAUDIE, Président.

Présents : M. Ludovic GERAUDIE - Mme Christine DESMAISONS - M. Jean-Marie TEXONNIERE - Mme Brigitte MEDARD - M. Jean-Marie GRIGNON - Mme Monique MILBERGUE - M. Serge DUPUY - Mme Jeannine TOUMIEUX.

Représentés : Mme Pauline MARANDE par M. Jean-Marie TEXONNIERE

M. Philippe POUGET par Mme Christine DESMAISONS

Excusés: Mmes Laetitia COTARD - Géraldine BÉLÉZY - Marie-France REMOND - Christiane

MAZABRAUD

Absent: M. Laurent COLONNA

Monsieur Serge DUPUY a été élu secrétaire de séance.

1 – Délibération n° 34/2024 – CCAS Repas à domicile – Décision modificative n°1

Adoptée à l'unanimité par le Centre Communal d'Action Sociale.

2 – Délibération n° 35/2024 – CCAS Repas à domicile – Fixation du tarif du repas pour 2025

Adoptée à l'unanimité par le Centre Communal d'Action Sociale.

3 – Délibération n° 36/2024 – CCAS Repas à Domicile – Contrat de production de repas

Adoptée à l'unanimité par le Centre Communal d'Action Sociale.

4 – Délibération n°37/2024 – <u>CCAS Repas à domicile – Détermination du mode de participation à la « Prévoyance » et du montant de la participation</u>

Adoptée à l'unanimité par le Centre Communal d'Action Sociale.

5 – Délibération n° 38/2024 - CCAS Mairie – Règlement des aides facultatives – Modificatif n°5

Adoptée à l'unanimité par le Centre Communal d'Action Sociale.

6 - Document - 2024_12_Contrat_production.pdf

7 - Document - 2024_12_Reglement_aides.pdf